

COMTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 septembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 5 juillet 2019 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER.

Absentes excusées : Nelly Faucheux et Cécile Perrin

➤ **1 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2019.

➤ **2 Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

➤ **3 Salles communales : Règlement et tarifs**

Suite aux travaux de réhabilitation de la salle polyvalente, les membres de la commission « Salle des fêtes » ont rédigé un nouveau règlement pour l'ensemble des salles communales afin de mieux définir les règles de location.

Les membres de la commission en charge de la communication proposent les tarifs suivants pour les particuliers :

- Salle de Saint-Ignat :

* Option 1 : La salle complète 400,00 €,

* Option 2 : Grande salle, Bar, Cuisine, Sanitaires 300,00 €

* Option 3 : Petite salle, Bar, Cuisine, Sanitaires 250,00 €

- Salle de Buxerolles : 150,00 €

- Salle de Champeyroux, Tyrande ou Villeneuve l'Abbé : 100,00 €

Il sera désormais exigé lors de la signature de la convention un chèque de caution d'un montant de 400€ encaissé en cas de dommages causés ou de nuisances sonores constatées, et un chèque de caution de 200€ encaissé si le ménage, le tri et l'évacuation des déchets ne sont pas faits correctement.

Cette caution ne substitue pas à l'obligation de nettoyer la salle après son utilisation.

Ces cautions seront rendues au locataire lors de la restitution des clés uniquement si toutes les conditions définies dans le règlement sont respectées.

Une réunion avec les représentants des associations est organisée mercredi 2 octobre 2019. A cette occasion, ce règlement sera présenté.

➤ **4 Décision modificative n°01/2019 du budget assainissement de la commune**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative du budget assainissement qui consiste en une opération d'ordre.

➤ **5 Décision modificative n°01/2019 du budget la commune**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative du budget communal qui consiste en une opération d'ordre.

➤ 6 Création de poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en raison d'un avancement de grade. Il remplace le poste de rédacteur principal 2^e classe existant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition de création de poste à compter du 1^{er} octobre 2019.

➤ 7 Renouvellement d'un Contrat à Durée Déterminée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le renouvellement, à compter du 1^{er} décembre 2019 du Contrat à Durée Déterminée d'un agent non titulaire à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 30 heures, pour une nouvelle période d'un an

➤ 8 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information par le code de l'environnement

Après présentation, le Conseil Municipal adopte ce rapport. Il décide de le transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, de le mettre en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr. Il décide également de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le Site de l'observatoire national des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement (le SISPEA).

➤ 9 Inauguration de la salle polyvalente

L'inauguration de la salle polyvalente de Saint Ignat aura lieu vendredi 25 octobre 2019 à 18h30 en présence de la population, des officiels et des artisans ayant réalisé les travaux.

➤ Questions diverses

- **Croix devant l'église** : un devis de 1 750 € HT proposé par UNIBAT a été validé pour le nettoyage et la peinture de cette croix.

- **Fibre optique** :

Les partenaires du réseau d'initiative publique Très Haut Débit, dont le département du Puy de Dôme, ont voté en avril dernier la troisième phase de déploiement de la fibre en anticipant de deux ans le début des travaux et en ramenant son échéance 2022 (contre 2025 précédemment).

La commune de Saint Ignat fait partie de ce nouveau périmètre.

A ce jour, le déploiement de la fibre est prévu sur le 1^{er} semestre de l'année 2020 pour les villages de Champeyroux et Buxerolles. Ceci devrait représenter 190 prises sur les 390 recensés sur la commune.

D'autre part, suite aux nombreux courriers rédigés par la Commission Numérique, M. N'Guyen, Directeur des relations avec les collectivités locales du Puy-de-Dôme nous a contactés. Nous l'avons rencontré le 23 août 2019. Cet échange a été très instructif. M. N'Guyen nous a listé les différentes propositions que nous pouvons faire aux usagers en cas de souci de couverture mobile ou Internet.

- **Rue des écoles** : Le Conseil départemental a inscrit à son programme 2020 la pose d'enrobé sur cette route départementale. Seules quelques bordures de trottoir pourraient rester à la charge de la commune.

- **Haies cimetière** : comme l'année précédente, l'entreprise Coursière d'Entraigues a été retenue pour la taille des haies du cimetière.

- **Ecole** : Il va être rappelé en Conseil d'école que la commune de Saint Ignat a adhéré au service commun de RLV concernant les interventions musicales et sportives. Le nombre d'heures validées par la commune correspond aux moyennes d'heures d'interventions calculées par RLV sur ces 5 dernières années (hors 2018-2019).